



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00654

Numéro SIREN : 791 178 700

Nom ou dénomination : A FLEUR DE BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2017 sous le numéro de dépôt 4867

4867

25 RPE

17 MAI 2017

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

SAS A FLEUR DE BOIS

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

Chemin de la Ribassière

13190 ALLAUCH

Tél.

Fax.

Siret : 79117870000013

*Certifié conforme
à l'original*

CABINET MLA MARSEILLE

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MARSEILLE

182 Boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE

Tél. 04 91 70 75 75

Fax. 04 91 61 00 30

Courriel. mla.marseille@wanadoo.fr

Web. www.groupe-mla.com

CG

 Sommaire

ANNEXES	2
REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
NOTES SUR LE BILAN	5
AUTRES INFORMATIONS	7
ETATS FISCAUX	8

CG

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXES

CG

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS A FLEUR DE BOIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 74 170 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 683 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

66

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 962 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

CG

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	79 488	2 150		81 638
Immobilisations financières				
Total	79 488	2 150		81 638
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 804	9 417		21 221
Immobilisations financières				
Total	11 804	9 417		21 221
ACTIF NET				60 417

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 150		2 150
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 150		2 150
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

CG

NOTES SUR LE BILAN**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

Taxe d'apprentissage CAP	109
Formation continue CAP	170
Total	279

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance	3 617
Total	3 617

CG

AUTRES INFORMATIONS

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CG

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ETATS FISCAUX

Désignation de l'entreprise SAS A FLEUR DE BOIS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise Chemin de la Ribassière 13190 ALLAUCH											
Numéro SIRET* 7 9 1 1 7 8 7 0 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12						Durée de l'exercice précédent* 12					
										Exercice N clos le 31/12/2015	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	81 637	030	21 220		60 417			
	Immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	81 637	048	21 220		60 417			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	289	052			289			
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres* (3)	072	962	074			962			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	8 884	086			8 884			
	Charges constatées d'avance *		092	3 616	094			3 616			
	Total II		096	13 752	098			13 752			
	Total général (I + II)		110	95 390	112	21 220		74 169			
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120					1 000			
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131								
	Report à nouveau		134					(7 267)			
	Résultat de l'exercice		136					(3 683)			
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142					(9 950)			
	Provisions pour risques et charges		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					37 431			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					372			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		42 832			46 316			
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176					84 120				
Total général (I + II + III)		180					74 169				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		37 431		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 150		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					209		210		
	Production vendue	{	biens	}	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	12 721	
			services*		217		218	40 624		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230	4	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	53 350	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stock (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	5 450	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240	43	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	18 596	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		384		244	766	
	Rémunérations du personnel*							250	16 033	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	5 209	
	Dotations aux amortissements*							254	9 417	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259				262	1
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							
Total des charges d'exploitation (II)								264	55 517	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(2 167)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280		
	Produits exceptionnels						(IV)	290		
	Charges financières						(V)	294	1 515	
	Charges exceptionnelles						(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices*						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	(3 683)	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312		314	3 683	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zones de revitalisation rurales (44. quindicies)	138				
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	73		350			962
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	4 645
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : *.....7...267.....dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	4 645

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A FLEUR DE BOIS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450	78 958	452	2 150	454		456	81 108											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	529	472		474		476	529											
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	79 487	492	2 150	494		496	81 637												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 472	542	9 240	544		546	20 712											
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	331	562	176	564		566	508											
TOTAL		570	11 803	572	9 417	574		576	21 220												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A FLEUR DE BOISNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	7 267
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	7 267
Déficits de l'exercice	860	4 645
Total des déficits restant à reporter	870	11 912

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	5 119
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 066
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS A FLEUR DE BOIS															Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015															Durée en nombre de mois 12			
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															108			
Production vendue – Biens															109			
Production vendue – Services															141			
Production stockée															111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 1															144			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121			
Variation de stocks (marchandises)															122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
TOTAL 2															152			
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		137	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)															117			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022			
Période de référence															024			
Date de cessation															186			
CFE : Qualification des effectifs																		
Effectifs moyen du personnel															376	1		
Effectifs affectés à l'activité artisanale															Dont apprentis	Dont handicapés	861	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.																		

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 7 9 1 1 7 8 7 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A FLEUR DE BOIS

ADRESSE (voie) Chemin de la Ribassière

CODE POSTAL 13190

VILLE ALLAUCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ MME Nom patronymique CARRARA Prénom(s) Claudie
 Nom marital GIOVANSILI % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 06111954 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie Villa Lou Baou
 Code Postal 13190 Commune ALLAUCH Pays FRANCE

Titre (2) ☐ M Nom patronymique GIOVANSILI Jean-Jacques Prénom(s)
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 13111954 N° Département 99 Commune saigon Pays VIETNAM
 Adresse : N° Voie LA RIBASSIERE
 Code Postal 13190 Commune ALLAUCH Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET

7 9 1 1 7 8 7 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A FLEUR DE BOIS

ADRESSE (voie) Chemin de la Ribassière

CODE POSTAL 13190

VILLE

ALLAUCH

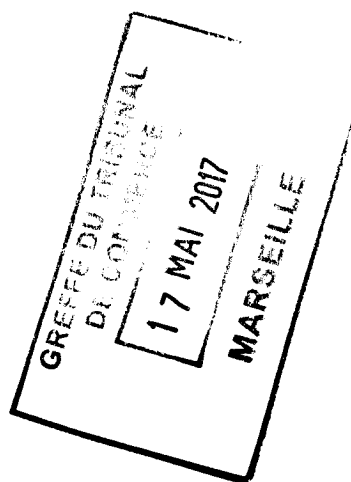
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT



A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	60 417.05	67 684.05	-10.74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 417.05	67 684.05	-10.74
ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	289.04	332.10	-12.97
Stocks et en-cours	289.04	332.10	-12.97
Clients et comptes rattachés	0.00	138.00	-100.00

Autres créances	962.00	4 048.00	-76.24
Créances	962.00	4 186.00	-77.02
Disponibilités	8 884.98	3 324.76	167.24
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	8 884.98	3 324.76	167.24
Charges constatées d'avance	3 616.86	2 998.36	20.63
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 752.88	10 841.22	26.86
TOTAL ACTIF	74 169.93	78 525.27	-5.55
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 000.00	1 000.00	0.00
Report à nouveau	-7 267.34	-2 923.15	-148.61
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 683.39	-4 344.19	15.21
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-9 950.73	-6 267.34	-58.77
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	37 431.53	40 252.66	-7.01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	372.97	276.00	35.13
Autres dettes	46 316.16	44 263.95	4.64
TOTAL DETTES	84 120.66	84 792.61	-0.79
TOTAL PASSIF	74 169.93	78 525.27	-5.55

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	53 346.20	42 958.44	24.18
Coût des achats et charges externes	24 089.68	18 134.61	32.84
VALEUR AJOUTEE	29 256.52	24 823.83	17.86
Impôts, taxes et versements assimilés	766.85	867.83	-11.64
Charges de personnel	21 242.49	18 187.47	16.80
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 247.18	5 768.53	25.63
Autres produits	4.00	13.01	-69.25
Dotations aux amortissements et provisions	9 417.00	8 709.14	8.13
Autres charges	1.93	.26	642.31
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 167.75	-2 927.86	25.96
Résultat financier	-1 515.64	-1 416.33	-7.01

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 683.39	-4 344.19	15.21
RESULTAT NET COMPTABLE	-3 683.39	-4 344.19	15.21

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 53 346.20 € contre 42 958.44 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 24.18 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 55 517.95 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 9 417.00 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 18 187.47 € à 21 242.49 €, soit une progression de 16.80 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -2 167.75 € contre -2 927.86 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 25.96 %.

Le résultat financier, d'un montant de -1 515.64 €, contre -1 416.33 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -3 683.39 €, contre -4 344.19 € au 31 décembre 2014.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -3 683.39 €, représentant 6.9 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 15.21 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -4 344.19 €, soit 10.11 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

C 6

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 3 683.39 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -7 267.34 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -10 950.73 €
au compte "Report à Nouveau"

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 27 octobre 2016.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

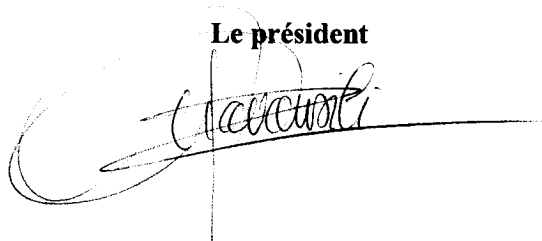
Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

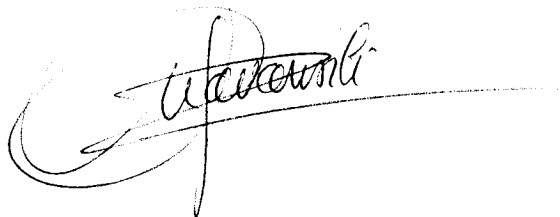
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2016

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Le Président
Claudie GIOVANSILI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claudie Giovansili', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'C'.

A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 27 JUIN 2016**

L'an deux mille seize,

et le vingt-sept juin, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 10 juin 2016.

Madame Claudie GIOVANSILI préside la séance en qualité de présidente de la société.

La présidente constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

CG

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 3 683.39 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -7 267.34 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -10 950.73 €
au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 27 octobre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C 6

CINQUIÈME RESOLUTION

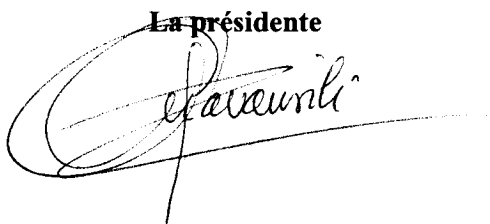
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

La présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. P. P.', is written over the printed name 'La présidente'. The signature is stylized and cursive.

Un associé

A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

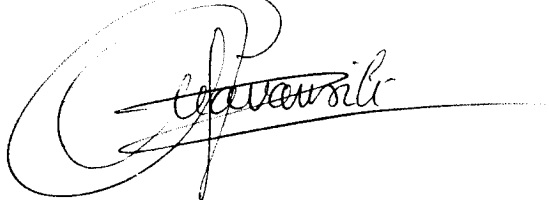
LISTE DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES VISEES PAR L'ARTICLE L.227-11 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2016

En application des dispositions de l'article L.227-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune opération courante et conclue à des conditions normales relevant dudit article n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**Le Président
Claudie GIOVANSILI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Giovansili', is written over a large, faint circular stamp or watermark.